

Préavis municipal n° 24-2019 au Conseil communal de Cugy VD

Demande d'octroi d'un crédit de CHF 915'000.- (neuf cent quinze mille francs) pour le réaménagement du chemin des Dailles

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le préavis municipal n° 24-2019 sollicitant l'octroi d'un crédit d'un montant de CHF 915'000.- (neuf cent quinze mille francs) pour financer la réalisation du projet de réaménagement du chemin des Dailles, avec implantation d'un trottoir, modernisation de l'éclairage public et extension du réseau d'eau potable.

1. Introduction

N'ayant bénéficié d'aucune réfection depuis plusieurs dizaines d'années, le chemin des Dailles présente actuellement une chaussée fortement dégradée et ne dispose d'aucun aménagement spécifique pour les piétons. Si, historiquement, cette absence de trottoir n'était pas forcément gênante du fait de la vocation industrielle et artisanale du secteur, elle devient de moins en moins compatible avec les récents projets de développement privés venus combler les dernières parcelles laissées vides dans la zone, notamment l'implantation de bâtiments à usage mixte (activités et logements) et d'une résidence avec appartements protégés et cabinets de médecins et physiothérapeutes.

Face à cette évolution ainsi que pour répondre aux demandes répétées des habitants du secteur et des quartiers avoisinants, la Municipalité juge à présent important et urgent de procéder à un réaménagement du chemin des Dailles afin d'accompagner le développement et la mutation du secteur.

2. Projet de réaménagement

2.1 Enjeux et objectifs

Devant les enjeux multiples du secteur, la Municipalité a retenu les principaux objectifs suivants pour son projet de réaménagement du chemin des Dailles :

- Améliorer l'image de la zone industrielle et artisanale et faciliter son fonctionnement en clarifiant l'entrée dans la zone et en assurant une bonne circulation des poids lourds ;
- Assurer la mixité fonctionnelle du secteur en sécurisant le cheminement des piétons et en facilitant leur accessibilité vers les arrêts de transport public et le centre de Cugy ;
- Assurer un respect de la zone 30 km/h par des aménagements modérateurs ;
- Profiter de l'opportunité du chantier pour renforcer la sécurité du réseau d'eau potable de Cugy en procédant au bouclage du secteur Dailles – Epi d'Or, en coordination avec le Service de l'eau de la Ville de Lausanne ;
- Rénover l'éclairage public du secteur selon le Concept d'éclairage public de Cugy de février 2019.

2.2 Principe d'aménagement

Le présent projet de réaménagement du chemin des Dailles s'étend de l'intersection avec le chemin de l'Etoile à l'ouest au débouché sur la route cantonale RC 501 à l'est.

Figure 1 : Périmètre d'intervention



Le concept de réaménagement retenu, dont le plan général est présenté en annexe, prévoit une circulation bidirectionnelle, avec l'implantation d'un trottoir du côté sud. D'une largeur de 1.80 mètre, le trottoir permet une déambulation aisée des piétons, y compris pour les personnes à mobilité réduite (personnes en chaise roulante, mais aussi circulant avec un déambulateur ou avec une poussette par exemple). Le gabarit général de la chaussée est de 5.00 mètres de manière à offrir un espace suffisant pour le croisement à faible vitesse d'un poids lourd et d'une voiture légère. La portion de la chaussée la plus à l'est est légèrement plus généreuse (5.20 mètres de large) de manière à faciliter les manœuvres de croisement à proximité du débouché sur la route cantonale. Afin de ralentir les vitesses de circulation sur cet axe limité à 30 km/h, un croisement à vue, avec une largeur de chaussée de 3.60 mètres, est mis en place au niveau du bâtiment sis au n°3 du chemin des Dailles. L'extrémité est de la rue est quant à elle équipée d'un trottoir traversant, assurant un déclassement du chemin des Dailles par rapport à la route cantonale et assurant une priorité aux piétons à proximité directe de l'arrêt de bus Cugy-Moulin.

Le projet tel que présenté ci-dessus impacte plusieurs parcelles privées pour une emprise totale d'environ 610 m². Afin d'assurer aux privés le maintien de leurs droits à bâtir, la Municipalité a choisi la voie des servitudes de passage plutôt que celle de l'expropriation. Une séance avec les propriétaires riverains concernés a été organisée le 20 juin 2019, suivie de rencontres bilatérales lorsque nécessaires.

Conformément au Concept d'éclairage public de Cugy de février 2019, le projet prévoit une rénovation de l'éclairage public dans le secteur Dailles-Etoile (secteur identifié comme disposant d'installations dont le remplacement est jugé obligatoire prioritaire et très recommandé). Sur le chemin des Dailles, 7 nouveaux mâts d'éclairage public viennent prendre place. L'ensemble des anciennes têtes de luminaires du chemin de l'Etoile et du chemin des Dailles (partie ouest) sont remplacées au profit de luminaires LED moins gourmands en énergie.

Le projet prévoit la mise en place de nouvelles conduites d'eau potable permettant de connecter le chemin des Dailles à la borne hydrante présente à la route de Bottens à proximité du débouché du chemin de l'Epi d'Or (voir Figure 2). En plus de mettre en conformité l'alimentation en eau potable des premiers bâtiments du chemin des Dailles (actuellement dépourvus de conduite communale), cette intervention permet de réaliser un bouclage de réseau dans le secteur Dailles – Epi d'Or, renforçant la fiabilité du réseau de Cugy dans son ensemble.

Figure 2 : Principe de bouclage du réseau d'eau potable dans le secteur Dailles – Epi d'Or



Le bouclage du secteur Petits-Esserts finalisera le renforcement du réseau d'eau potable du secteur nord de Cugy. Il interviendra dans le cadre du chantier du giratoire et du réaménagement de la route cantonale RC 501. A noter que l'ensemble des travaux se feront en coordination avec le Service de l'eau de la Ville de Lausanne qui interviendra sur son propre réseau tant au niveau de la route cantonale que du chemin des Dailles, avec la pose d'une nouvelle conduite.

3. Impacts financiers

3.1 Coûts des travaux

Le coût total du projet, d'un montant de CHF 915'000.-, comprend, outre les travaux de génie civil, l'extension du réseau d'eau potable permettant le bouclage du secteur Dailles-Epi d'Or, la rénovation partielle de l'éclairage public du secteur Dailles-Etoiles, les travaux d'étude et d'exécution, la mise en soumission selon les marchés publics, les plans, les relevés, la direction des travaux, la mise à jour des plans des travaux exécutés et le contrôle des coûts.

L'évaluation des coûts du présent préavis (voir Tableau 1) se base sur les prix appliqués dans le cadre du chantier du giratoire et du réaménagement de la route cantonale RC 501.

Tableau 1 : Devis des travaux de réaménagement du chemin des Dailles

REAMENAGEMENT CHEMIN DES DAILLES	[CHF TTC]
Génie civil	CHF 676'000
<i>Chaussée et trottoir</i>	<i>CHF 597'000</i>
<i>Eau potable (fouille)</i>	<i>CHF 79'000</i>
Fournitures et autres corps de métier	CHF 75'000
<i>Eau potable (conduite)</i>	<i>CHF 46'000</i>
<i>Eclairage</i>	<i>CHF 23'000</i>
<i>Marquage et signalisation</i>	<i>CHF 6'000</i>
Honoraires étude et exécution	CHF 118'000
<i>Route</i>	<i>CHF 92'000</i>
<i>Eau potable</i>	<i>CHF 26'000</i>
SOUS-TOTAL	CHF 869'000
Divers et imprévus (arrondis)	CHF 46'000
TOTAL PREAVIS	CHF 915'000

3.2 Subventionnements attendus

S'agissant des travaux d'entretien et de renforcement du réseau d'eau potable, la Commune de Cugy peut vraisemblablement s'attendre à bénéficier d'un subventionnement de l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA) à hauteur d'environ CHF 18'000.-.

3.3 Coûts à la charge du budget de fonctionnement

Les travaux d'extension des conduites et de bouclage du réseau d'eau potable sont devisés à CHF 151'000.-, études comprises. Ils seront amortis par le fonds de réserve du réseau d'eau potable n°9280.03 et n'impacteront pas les budgets futurs.

Les travaux relatifs à la route et à l'éclairage représentent quant à eux une somme de CHF 764'000.-, divers et imprévus compris. Ils seront amortis sur une durée de 30 ans, avec un financement assuré par les liquidités ou l'emprunt.

Les charges liées à l'investissement global du projet qui grèveront le budget dès 2021, sont ainsi estimées comme suit :

Tableau 2 : Charges annuelles au budget

TOTAL DES TRAVAUX RELATIFS A LA ROUTE ET A L'ECLAIRAGE	CHF 764'000
Amortissement annuel de l'investissement	CHF 25'500
Intérêt moyen annuel estimé à 1.8%	CHF 6'900
Charges annuelles moyennes au budget	CHF 32'400

4. Planning prévisionnel

Le projet tel que présenté ci-dessus fera l'objet d'une mise à l'enquête publique selon la Loi sur les routes (LRou). Le dossier d'examen préalable a été envoyé le 19 juin 2019 aux services cantonaux concernés.

Une procédure d'appel d'offres selon la Loi sur les marchés publics sera menée durant l'automne 2019 afin de permettre une adjudication des travaux d'ici le début de l'année 2020.

Sous réserve de l'acceptation du crédit de construction et de la levée des oppositions qui pourraient éventuellement être déposées, il est prévu de débiter la construction au printemps 2020, pour une durée de chantier de 6 mois environ.

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

- vu le préavis n°24-2019 du 23 septembre 2019,
- oui le rapport de la Commission ad hoc chargée de l'étude de ce préavis,
- oui le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour,

le Conseil communal de Cugy (VD) décide :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux décrits dans le présent préavis, de procéder aux opérations foncières et de réaliser toutes les démarches administratives et légales nécessaires à l'avancement de ce dossier ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 915'000.- (neuf cent quinze mille francs) pour le réaménagement du chemin des Dailles prévoyant l'implantation d'un trottoir, l'extension du réseau potable, ainsi que la rénovation de l'éclairage public ;
- de financer cette dépense par les liquidités courantes ou par l'emprunt auprès de l'établissement de son choix, aux meilleures conditions du moment ;
- d'amortir les travaux relatifs à la route et à l'éclairage public sur une durée de 30 ans ;
- d'amortir les travaux d'extension du réseau d'eau potable par un prélèvement sur le fonds de réserve n°9280.03.

Ainsi approuvé par la Municipalité lors de sa séance du 23 septembre 2019 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

Le secrétaire

Thierry Amy

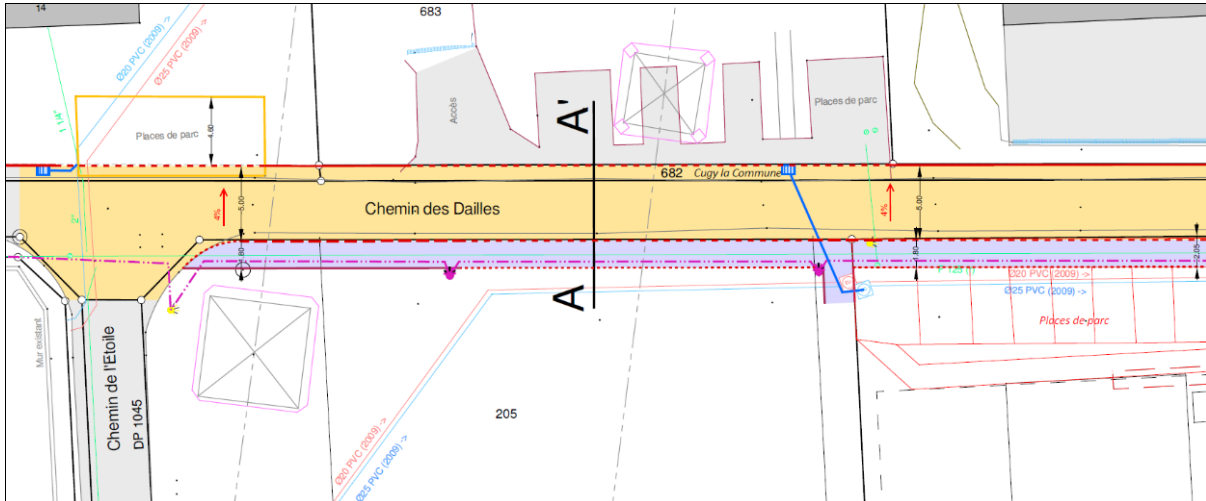
Patrick Csikos

Municipale en charge du dossier : Mme Frédérique Roth

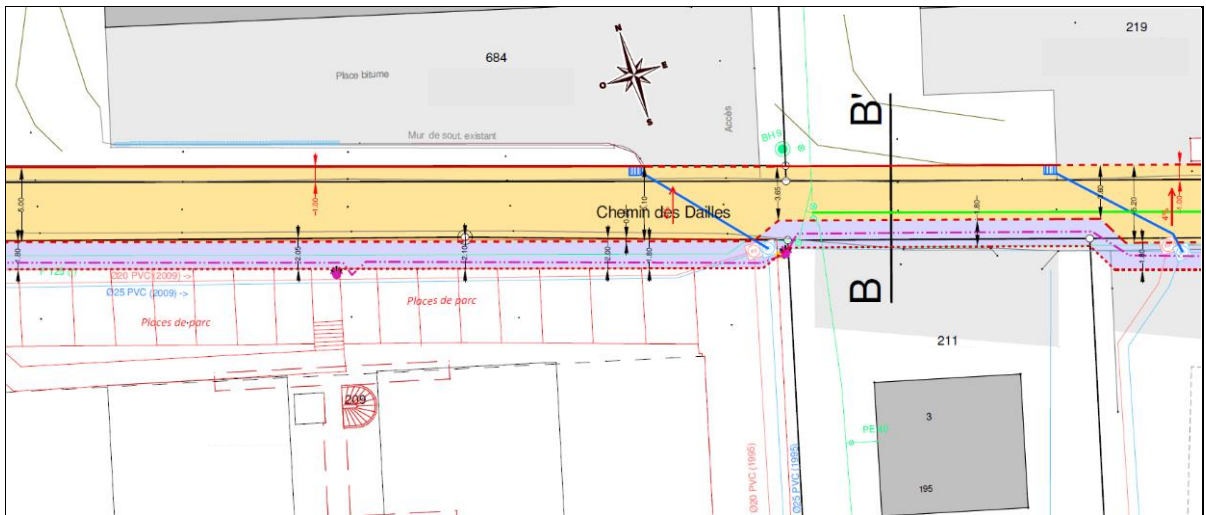
Annexe : - Plan de situation du projet de réaménagement du chemin des Dailles.

ANNEXE : Plan de situation du projet de réaménagement du chemin des Dailles

Partie ouest



Partie centrale



Partie est

